



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 1^{er} jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 13 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2014-12-7123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-12-7124

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de novembre 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	139.99 \$
Michael Houle :	95 350.72 \$
Christopher Goodsell :	8 323.64 \$
Véronique Blouin (salaires) :	65222.48 \$
Véronique Blouin (divers) :	1 815.30 \$

4.02

Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)

La directrice générale et greffière par intérim dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 28 novembre 2014.

Le temps travaillé au cours du mois de novembre 2014 pour International Water Company est de 2.5 heure pour la trésorière et de 2 heures pour la greffière.

4.03

Rapport des revenus et des dépenses (4.03)

La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre de l'an 2014 lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Lachance	Véhicule Dodge du département des travaux publics
M. Lachance	Aire d'information Village-relais
M. Lachance	Désherbage effectué par l'équipe des fleurons
M. Lachance	Réfection de la rue Junction
M. Ellis	Changement d'une lumière (entre les rues Holland et Tilton)
Mme Hamel	Éclairage de l'enseigne Village-relais
Mme Hamel	Entretien des pistes cyclables en hiver
Mme Hamel	État de la route Maple
M. Sheldon	Autorisation de tenir des ventes de garage toutes les fins de semaine ce printemps



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2014-12-7125

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en novembre 2014 :	52 333.60 \$
Les comptes à payer en décembre 2014 :	265 745.44 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2013 et précédentes, mise à jour en date du 26 novembre 2014, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2014-12-7126

Adhésion de la trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (6.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ »), laquelle regroupe près de 1 100 membres et donne accès à différents services et tarifs avantageux pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle est de **407 \$**, taxes en sus;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **407 \$**, taxes en sus, pour le paiement de la cotisation annuelle de la trésorière en tant que membre de l'ADMQ. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration, budget 2015.

ADOPTÉE

6.04

2014-12-7127

Participation monétaire dans le cadre du concours des bébés 2014 du Stanstead Journal (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* organise un concours visant à offrir cinq prix aux bébés gagnants 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a fait une demande à la Ville afin que celle-ci y participe en offrant un don en argent variant entre **25 \$ et 225 \$**;

CONSIDÉRANT QUE le journal offre aux donateurs une publicité de la même valeur que le prix offert qui apparaîtra dans leur édition du 7 janvier 2015;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

6.05
2014-12-7128

QUE le conseil accepte de verser un don en argent d'une valeur de **100 \$** dans le cadre du concours des bébés gagnants 2014, organisé par le *Stanstead Journal*. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration, budget 2015.

ADOPTÉE

Renouvellement du bail entre la Ville de Stanstead et la Société canadienne des postes (6.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est signataire d'un bail avec la Société canadienne des postes pour la location de locaux situés au 10, rue Phelps;

CONSIDÉRANT QUE le bail actuel avec la Société canadienne des postes arrive à échéance et qu'il est opportun de le renouveler;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead le bail, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe F**.

ADOPTÉE

6.06
2014-12-7129

Renouvellement du contrat de travail de Joanne Fontaine (6.06)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la Ville avec Mme Joanne Fontaine, à titre de réceptionniste et d'ajointe administrative, doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat en assemblée de travail et que la signature d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée est approprié;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Paul Stuart
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail avec Mme Joanne Fontaine à titre de réceptionniste et d'ajointe administrative pour une durée déterminée, le tout, conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Mme Joanne Fontaine.

ADOPTÉE

6.07
2014-12-7130

Augmentation du surplus affecté pour projets spécifiques (6.07)

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses ont été prévues au budget 2014 et qu'elles ont été taxées aux contribuables;

CONSIDÉRANT QUE certaines autres dépenses n'ont pas été effectuées pour diverses raisons, et qu'elles représentent un montant total de **326 242 \$**;

CONSIDÉRANT QU'elles ne doivent pas être confondues dans le surplus général et qu'il est opportun de créer et d'augmenter un surplus affecté pour certains projets spécifiques;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil augmente et crée un surplus affecté pour des projets spécifiques;

QU'un montant total de **326 242 \$** du surplus libre soit transféré audit surplus affecté pour les projets suivants :

- Augmentation de projets spécifiques :

Station de pompage Junction	10 000 \$
Développement économique	25 922 \$
Réserve pour le puits	152 210 \$
Flotte véhicules – Voierie	36 000 \$
Flotte véhicules – Sécurité incendie	50 000 \$
Mise aux normes – Eaux usées	37 110 \$

- Création de projets spécifiques :

Hôtel de ville	15 000 \$
----------------	------------------

ADOPTÉE

6.08
2014-12-7131

Programme de subvention complémentaire (Remboursement) (6.08)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté le règlement n° 2010-162 intitulé « Règlement n° 2010-162 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises »;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées ont été respectées pour émettre les crédits de taxes, tel qu'il appert du rapport déposé par la trésorière aux membres du conseil;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance du remboursement à effectuer à la nouvelle entreprise AGOONYVA inc., adopte et autorise le paiement. Le montant du remboursement se chiffre à **3 168.55 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

ADOPTÉE

6.09
2014-12-7132

Révocation de l'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec (6.09)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se retirer en tant que village-membre de l'Association des plus beaux villages du Québec;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Rollande Rouleau
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QU'une lettre officielle soit transmise à l'Association des plus beaux villages du Québec l'informant de la décision de la Ville de Stanstead à savoir que son adhésion est révoquée et par conséquent, que sa cotisation ne sera pas renouvelée pour l'année 2015.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Le maire, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, a informé la directrice générale et greffière par intérim, le 3 décembre 2014, qu'il désire exercer son droit de veto pour l'adoption de cette résolution. Il demande à ce que ce sujet soit de nouveau soumis au conseil à la séance du 10 décembre 2014 pour qu'il le considère d'urgence et de priorité.

6.10
2014-12-7133

Abrogation de la résolution n° 2013-12-6752 intitulée « Octroi d'un mandat pour prise de photos du conseil et du personnel de la Ville » (6.10)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la résolution n° 2013-12-6752 intitulée « Octroi d'un mandat pour prise de photos du conseil et du personnel de la Ville » soit abrogée.

ADOPTÉE

6.11
2014-12-7134

Retrait de la clause résolutoire contenue à l'acte de vente des lots industriels 100-P et 102-P du cadastre de Stanstead Plain (6.11)

CONSIDÉRANT QUE la Ville adoptait, le 15 avril 2013, la résolution 2013-04-6557 prévoyant la vente des lots 100-P et 102-P du cadastre officiel de Stanstead Plain, circonscription foncière de Stanstead, à la compagnie 3359671 Canada inc. pour la somme de **50 000 \$**, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE cet acte de vente comprenait une clause résolutoire prévoyant que la vente était conditionnelle à ce que l'acheteur s'engageait à bâtir un bâtiment de type industriel, d'une valeur minimale de 150 000 \$, dans les 12 mois suivant la signature chez le notaire, faute de quoi, la Ville redeviendrait propriétaire et rembourserait 90 % du coût d'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE cette condition a été remplie par l'acheteur au cours de l'année 2014 et qu'il est opportun d'accorder une mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution prévu à l'acte de vente.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville le document amendement cette clause résolution contenue audit acte de vente.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2014-12-7135

Adoption d'un protocole de collaboration entre le Centre de Santé et de services sociaux de Memphrémagog et les municipalités de la MRC de Memphrémagog (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Memphrémagog propose à la municipalité un « Protocole de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide »;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole requiert la collaboration entre le CSSS de Memphrémagog et les municipalités de la MRC Memphrémagog;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du protocole sont les suivants :

- Améliorer la prévention en matière d'insalubrité morbide;
- Offrir aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide l'accès à des services d'aide;
- Préciser le rôle et les modalités de collaboration et de fonctionnement entre les organismes concernés.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités signataires devront être les premiers intervenants auprès de la personne concernée et appliquer la réglementation municipale en lien avec la situation;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead accepte de collaborer au protocole.

QUE la présente résolution, faisant foi de cette collaboration, soit intégrée en annexe au document officiel dudit protocole.

ADOPTÉE

8.02
2014-12-7136

Amendement à la résolution 2013-12-6482 intitulée « Compensation pour l'utilisation des téléphones cellulaires personnels à des fins professionnelles » (8.02)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la résolution 2013-12-6482 soit amendée de façon à ce qu'elle ne soit pas nominative, mais plutôt générale et que la compensation accordée soit légèrement augmentée.

QUE le conseil autorise le versement d'une compensation de **120 \$** par année, payable en décembre, aux officiers pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire dans le cadre de leur fonction au sein du SSIS. Le montant de la dépense étant approprié à même le budget Sécurité incendie.

QUE l'application de cette résolution soit rétroactive au 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE

9.0
9.01
2014-12-7137

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

Abrogation de la résolution 2014-11-7114 intitulée « Embauche d'un responsable du service de garde pour l'état des routes » (9.01)

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la résolution 2014-11-7114 soit abrogée.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

9.02
2014-12-7138

Embauche d'un responsable du service de garde pour l'état des routes (9.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable du service de garde pour l'état des routes pour la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Roy a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités établies par la résolution 2012-12-6434, additionné d'une compensation équivalente à 10 kilomètres pour les frais de déplacement au taux régulier des employés à chacune des sorties requises;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche M. Denis Roy à titre de responsable du service de garde pour l'état des routes pour la saison hivernale 2014-2015, le tout conformément aux modalités établies ci-dessus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux Publics.

ADOPTÉE

9.03
2014-12-7139

Approbation des dépenses pour le rechargement des chemins Hackett, McShane, Villeneuve et de la rue Junction dans le cadre d'une subvention accordée par le ministère des Transport pour l'amélioration du réseau routier (9.03)

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux transports accordait des subventions totalisant 20 064 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au rechargement des chemins McShane et Villeneuve et à la rédaction de relevés topographiques, de plans et de devis pour le chemin Hackett et la rue Junction au coût net de 22 356 \$;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Hackett, McShane et Villeneuve ainsi que sur la rue Junction pour un montant total net de 22 356 \$, subventionné à 20 064 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE le conseil certifie que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Hackett, McShane et Villeneuve ainsi que sur la rue Junction dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

10.0
10.01
2014-12-7140

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

Budget 2015 (International Water Company) (10.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration d'International Water Company a dûment adopté le budget 2015 à la séance annuelle du 11 novembre 2014;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil adopte le budget 2015 se chiffrant à 210 713 \$ en devises canadiennes. La quote-part pour la Ville de Stanstead s'élève à 141 950 \$. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu, budget 2015.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

10.02

2014-12-7141

ADOPTÉE

Facture présentée par Groupe Puitbec inc. dans le cadre du projet de construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead (10.02)

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Puitbec inc. a soumis une facture portant le numéro 87 077 à la Ville dans le cadre du projet de construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture a été analysée par M. Jean-Philippe Tremblay, hydrogéologue de la firme Laforest Nova Aqua, et qu'il recommande le paiement;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le paiement de la facture portant le numéro 87 077 au Groupe Puitbec inc., laquelle se chiffre à **7 747.50 \$**, taxes en sus, tel que recommandé par la firme Laforest Nova Aqua. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus réservé pour ce projet.

ADOPTÉE

10.03

2014-12-7142

Facture présentée par Groupe Puitbec inc. dans le cadre du projet de construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead - Essais de pompage aux puits ST/FE-1-13 et ST/PE-4-14 (10.03)

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Puitbec inc. a soumis une facture portant le numéro de référence 14-134 à la Ville dans le cadre du projet de construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient à réaliser des essais de pompage aux puits ST/FE-1-13 et ST/PE-4-14, lesquels ont eu lieu la semaine du 17 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture a été analysée par M. Jean-Philippe Tremblay, hydrogéologue de la firme Laforest Nova Aqua, et qu'il recommande le paiement;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le paiement de la facture portant le numéro 14-134 au Groupe Puitbec inc., laquelle se chiffre à **9 500 \$**, taxes en sus, tel que recommandé par la firme Laforest Nova Aqua. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus réservé pour ce projet.

ADOPTÉE

10.04

2014-12-7143

Attribution du contrat de la vidange des fosses septiques (10.04)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière par intérim a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la vidange des fosses septiques, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'une compagnie a soumissionné pour ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'ouverture publique de la soumission le 27 novembre 2014 et que celle-ci se lit comme suit :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Beaugard Fosses septiques Ltée

Option A.1 (Vidange sélective et traitement à l'extérieur)	22 259.31 \$
Option A.2 (Vidange sélective et traitement à Rock Island)	13 314.11 \$
Option B.1 (Vidange complète et traitement à l'extérieur)	26 585.67 \$
Option B.2 (Vidange complète et traitement à Rock Island)	14 958.25 \$

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière par intérim, après avoir procédé à l'étude de la soumission, confirme que la soumission de Beaugard Fosses septiques Ltée était conforme au devis soumis par la municipalité;

*Il est proposé par Rollande Rouleau
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance de la soumission reçue, accorde à la firme *Beaugard Fosses septiques Ltée* le contrat de vidange sélective (option A.1) des fosses septiques pour l'année 2015, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead, pour la somme de **22 259.31 \$**, taxes incluses. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2015, budget Hygiène du milieu et environnement.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante et la directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01
2014-12-7144

Concours « Féerie de Noël » du comité d'embellissement (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement organise dans le cadre de la période des fêtes un concours annuel pour récompenser les plus belles décorations extérieures des résidences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont traditionnellement distribués aux gagnants;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville donne un montant de **100 \$** au comité d'embellissement de Stanstead à titre de contribution au concours « Féerie de Noël », ce montant devant être distribué aux gagnants. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

11.02
2014-12-7145

Renouvellement de la politique de bienvenue pour 2014-2015 (11.02)

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution numéro 2011-10-6033, la Ville de Stanstead renouvelait une politique d'accueil intitulée « Politique de bienvenue » jusqu'à avis contraire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à offrir une aide financière et un soutien aux jeunes familles en plus d'attirer de nouveaux résidents à Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'effectue conjointement avec la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog, laquelle collabore financièrement à 50 % du programme;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE ladite politique est en vigueur depuis 2006 et qu'il serait opportun de procéder à son renouvellement pour l'année 2014-2015 soit du 2 août 2014 au 1^{er} août 2015, compte tenu du succès croissant de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaisse avoir reçu copie de ladite politique renouvelée;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil, après avoir pris connaissance de la politique de bienvenue renouvelée pour l'année 2014-2015, l'adopte telle que déposée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Santé et bien-être, budget 2015.

ADOPTÉE

11.03

2014-12-7146

Embauche d'un responsable pour l'inspection des aires de glisse (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable pour l'inspection des aires de glisse les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE M. Randy Reynolds a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités établies par la résolution 2014-01-6804;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil embauche M. Randy Reynold à titre de responsable de l'inspection des aires de glisse pour les fins de semaine de la saison hivernale 2014-2015, le tout conformément aux modalités établies ci-dessus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2014-12-7147

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim informe les membres du conseil que le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) n'a pas tenu de séance au mois de novembre 2014.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de novembre 2014.

12.03

2014-12-7148

Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) (12.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle est de **325 \$**, taxes en sus;

Il est proposé par Frances Bonenfant



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense de **325 \$**, taxes en sus, pour le renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2015. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Aménagement et urbanisme, budget 2015.

ADOPTÉE

12.04
2014-12-7149

Amendement au contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement (12.04)

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employé et qu'ils sont en accord avec son contenu;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende le contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, lequel est classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même aux budgets concernés.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

14.01
2014-12-7150

Octroi d'un don au CAB Rediker suite au sinistre de l'immeuble à logement situé sur la rue Junction (14.01)

CONSIDÉRANT QUE le 28 novembre dernier, survenait un feu dans un immeuble à logement situé sur la rue Junction et que celui-ci a entraîné une perte totale où plusieurs personnes se sont retrouvé sans abri;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie un don d'un montant de 1 000 \$ à CAB Rediker afin que cet organisme puisse apporter tout l'aide nécessaire aux sinistrés. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

14.01

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux (14.01)

La directrice générale et greffière par intérim informe les membres du conseil que les déclarations des intérêts pécuniaires des élus de la Ville de Stanstead ont toutes été déposées, conformément aux articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM	SUJET
M. Durocher	Décoration de la salle du conseil
M. Durocher	Transmission de la liste des chemins prioritaires
M. Durocher	Lumières municipales DELL
M. Durocher	Politique du Service incendie au niveau de la prise de photo durant des interventions
M. Lachance	Présence d'un pin présentant un danger – Secteur Beebe
Mme Goodsell	Fête de Noel
Mme Nourse	Vente de garage

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2014-12-7151

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 34.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**Philippe Dutil,
Maire**

**Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 1^{er} décembre 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-12-7125	2014-12-7138	2014-12-7145
2014-12-7129	2014-12-7141	2014-12-7146
2014-12-7130	2014-12-7142	2014-12-7149
2014-12-7131	2014-12-7143	2014-12-7150
2014-12-7136	2014-12-7144	

Signé en ce 2^e jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze.

Véronique Blouin, trésorière